



Compte Rendu Financier 2025

Chers membres de l'association, Chers partenaires,

En tant que trésorier de l'association, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'exercice 2025, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

L'année 2025 marque la quatrième année d'activité de la CPTS Val d'Oise Centre. Jusqu'au 17 décembre 2025, elle a bénéficié d'un financement de taille 3. Ce budget taille trois sera reconduit pour l'année 2026.

Voici les événements marquants de l'année 2025 ayant eu un impact significatif sur la comptabilité de l'association :

- Notre association porte la Maison Médicale de Garde (MMG) d'Eaubonne. Cette activité fait l'objet d'une ligne comptable spécifique et bénéficie de subventions dédiées. Cette année, elle a enregistré **un déficit de 6 903,01 € soit un déficit supplémentaire de 2 713,71 € en plus de 2024**. Il est possible que ce déficit soit pris en charge en partie par l'ARS.
- La MMG à employé une salariée à mi-temps en 2025. Valérie a donné sa démission en janvier 2026 et nous recrutons une nouvelle salariée. La principale charge reste la prestation de sécurité (vigile), indispensable à chaque garde, dont le coût annuel s'élève à **62 223 € en 2025**.

Répartition des dépenses :

- Indemnisation des professionnels de santé MMG comprise : **85 950 € en 2025** (20,7% du total des charge : bureau et GT) **contre 117 653 € en 2024** (28,6% du total des charges : bureau et GT) diminution des indemnités de bureau votée par le CA et diminution des indemnités aux GT.
- Charges salariales : **154 346 € en 2025** (37,3% des charges) contre **138 746 € en 2024** (33,7 % des charges) expliqué par l'augmentation des salaires des salariées, et la provision de l'indemnité des HS et heures de soirées de Mme LONDRES.
- Frais fixes (dont vigile) : **164 601 € en 2025** (39,7 % du total des charges) contre **149 526 en 2024 €** (36,5 % du total des charges).

Nous clôturons l'exercice 2025 avec un **résultat positif de 81 934 euros**.

Ce résultat positif s'explique par le bon déroulement des actions portées par la CPTS, ayant permis la validation de **78,9 % des parts variables**. Ces parts, versées l'année suivante (N+1), ne peuvent être anticipées dans les prévisions budgétaires de l'exercice en cours.

Les fonds en attente sont placés sur des comptes à terme, conformément aux recommandations du commissaire aux comptes.

Le résultat de **81 934€** sera affecté à la ligne "**autres réserves**". Cela permet de renforcer notre réserve financière, qui atteint désormais **656 000 €**, consolidant ainsi la situation financière de l'association. Les fonds propres équivalent donc à une année et demi de l'activité et permettent d'assurer la continuité de l'association en cas d'arrêt ou de retards éventuels des subventions publiques. Nous adressons nos plus vifs remerciements à **Monsieur Sécou Mane**, expert-comptable, pour son accompagnement précieux dans la gestion des comptes de l'association. La plaquette comptable est disponible dans les documents de l'assemblée générale et sur le site internet de la CPTS.

Jérôme Cressiot

Trésorier de la CPTS VOC